

**CREFOP Normandie**  
**Commission Parcours, CPRDFOP, évaluation**  
**Compte-rendu réunion du mercredi 28 novembre 2018**

---

**Participants**

Raouf ABIDI : Unsa  
Solène BERRIVIN : Rectorat  
François BERTAUD : FSU  
Pascal BESUELLE : FSU  
Patricia BOSSELIN : Région Normandie  
Agnès BONVALET : FSU  
Marie DE CRISENOY : Région Normandie  
Emmanuel DIDIER : Rectorat  
Françoise DURAND : Medef  
Guillaume FOLLEA : CARIF-OREF de Normandie  
Xavier FONTAINE : Rectorat  
Nicole GOOSSENS : CFDT  
Kathy HARLAY : Agefiph  
Pierre LE GRILL : DRDJSCS  
Thierry LEQUIN : CFE-CGC  
Ludovic LEPELTIER : Medef  
Jean-Michel MONNOIS : Medef  
Joëlle QUILLIEN : Région Normandie – *présidente de la commission*  
Magloire SIOPATHIS : Région Normandie  
Olivier VARTERESSIAN : Medef – *vice-président de la commission*

**Excusés**

Véronique COURTOT : CGT

Patricia DOCAIGNE : CGT

Richard LECOEUR : Ceser

Marc LESUEUR : Apec

Patrick ROUVILLE

## Ordre du jour

1. Carte des formations : présentation des ouvertures RS 2019
2. Mixité des publics et des parcours : point sur l'évaluation en cours (méthodologie, calendrier...)
3. VAE : restitution du groupe de travail
4. Orientation : présentation et échanges autour de l'article 18 de la loi du 5 septembre 2018

### **1. Carte des formations : présentation des ouvertures RS 2019**

Patricia BOSSELIN présente le contexte de lancement de l'appel à projet : du fait de la réforme de la formation professionnelle, il n'y a pas eu d'envoi du cadre de référence aux CFA. En revanche, des demandes d'ouverture ayant été étudiées pour la rentrée scolaire 2018 mais requérant une analyse approfondie aboutissent à 4 ouvertures en apprentissage.

75 demandes d'ouverture ont été réceptionnées (67 Education nationale, 6 Agriculture) et 31 dossiers ont été retenus suite à l'analyse d'opportunité, en vue d'une analyse de faisabilité (moyens humains, équipements à acquérir, travaux et aménagement nécessaires).

#### Décision finale :

- ▶ 19 ouvertures : 2 niveaux V, 11 niveaux IV, 6 niveaux III pour un total de 326 places
- ▶ 8 refus
- ▶ 4 projets nécessitant des analyses complémentaires (opportuns mais besoin d'approfondir techniquement ces dossiers en termes de faisabilité)

A noter une ouverture d'un CAP Coiffure au lycée Elisa Lemonnier dans le cadre d'une expérimentation que la loi sur la transformation de la voie professionnelle permet ((accueil des élèves en Segpa)).

- Pascal BESUELLE précise qu'il compte 6 ouvertures nettes.
- Emmanuel Didier rappelle le contexte : il y a 1400 places scolaires vacantes en formation initiale professionnelle sur la Région et l'académie constate un déficit de 5 600 élèves cette année dans le 1<sup>er</sup> degré. L'appareil de formation sous statut scolaire apparaît donc

surdimensionné aujourd’hui (les places vacantes étant néanmoins toujours financées...). Il faut travailler sur le temps long avec une forte logique d’anticipation.

- Agnès BONVALET signale qu'il y a 1 000 élèves de 3<sup>ème</sup> qui n'ont pas eu de formation en septembre faute de places.
- Emmanuel DIDIER répond qu'il est nécessaire de réfléchir au redéploiement pour intégrer les élèves sans solution. Le privé perd des places comme le public.
- Pierre LE GRILL précise que la mention complémentaire Animation – gestion de projets dans le secteur sportif (niveau IV) a été créé pour permettre aux jeunes attirés vers la filière STAPS d'y réfléchir un peu avant et ainsi éviter les échecs en Licence 1.
- Solène BERRIVIN précise qu'il y aura peut-être deux fermetures sèches dans l'enseignement privé.
- Nicole GOOSSENS souhaiterait disposer à nouveau d'un état des effectifs à la rentrée 2018 et d'une comparaison avec les autres années, pour la préparation des travaux en commission, permettant de produire des tendances. Elle souhaiterait des données macro, notamment sur la réussite aux diplômes.
- Joëlle QUILLIEN précise que ces éléments seront apportés lors du comité plénier du *19 décembre 2018*.
- Nicole GOOSSENS précise que le facteur territorial est important en matière de redéploiement et pose la question de l'équité territoriale en termes d'infrastructures.
- Joëlle QUILLIEN approuve et précise que cette question doit être appuyée sur une analyse structurelle des territoires et en sortant de l'approche établissement stricte.
- Emmanuel DIDIER confirme que c'est un enjeu. Il faut repenser le modèle de la carte des formations sur les deux années qui viennent.
- Françoise DURAND exprime sa satisfaction quant au rapprochement entre les établissements et le monde économique. Ceci constitue un réel progrès. Elle confirme la nécessité d'élaborer une carte de formation au regard de l'existant du territoire, en perspective et en prospective.
- Agnès BONVALET signale l'absence effective d'insertion professionnelle après le baccalauréat professionnel Gestion administrative mais juge regrettable de ne pas faire de réel travail avec les enseignants pour garantir leur avenir suite aux fermetures de section.
- Solène BERRIVIN répond que les professeurs sont accompagnés par les services académiques. Il existe une piste pour mobiliser ces enseignants dans le cadre des filières métiers mises en œuvre dans certaines secondes professionnelles (réforme de la voie professionnelle).
- Nicole GOOSSENS précise que l'acquisition des compétences transverses dans le cadre des secondes professionnelles est primordiale pour l'insertion professionnelle.
- Agnès BONVALET exprime son désaccord. Selon elle, les élèves vont encore perdre un an d'enseignement.

- François BERTAUD interroge sur la grande difficulté de prévoir des besoins à moyen terme en matière de places à ouvrir (cf. les 5 600 élèves en moins dans le 1<sup>er</sup> degré) dans un contexte de mutations technologiques et économiques majeures. Par ailleurs, au sujet du baccalauréat professionnel Gestion administrative, il estime positif pour les élèves que des passerelles existent pour permettre aux élèves de choisir leur avenir par des trajectoires qui peuvent varier.
- Françoise DURAND rappelle l'avis du COPAREF du *18 décembre 2018* et alerte sur la demande en suspens du lycée de Deauville sur le baccalauréat professionnel Métiers de la sécurité (sous réserve de conventionnement). Selon elle, le lycée a fait ce qu'il fallait pour étayer sa demande (notamment en lien avec le monde économique) et il faudrait en tenir compte.
- Nicole GOOSSENS confirme que la professionnalisation dans ce secteur est très importante. Le redéploiement de certaines formations vers des zones touristiques potentiellement à haut risque est pertinent. Par ailleurs, Nicole GOOSSENS se dit étonnée de voir dans les ouvertures un nombre si peu élevé de formations post-baccalauréat et s'interroge sur les poursuites de formations vers le supérieur pour rattraper le retard de qualification de la Normandie. En outre, elle souhaiterait mener une réflexion sur un meilleur accès des filles aux formations.
- Solène BERRIVIN signale une expérimentation concernant les modes de passage en BTS, privilégiant l'avis de l'équipe pédagogique de classe de Terminale sur celui de l'établissement d'accueil. Par ailleurs, dans le cadre de Parcours Sup, des quotas de passage en BTS et DUT ont été imposés.
- Nicole GOOSSENS invite à une réflexion sur la territorialisation de l'offre de formation en BTS.
- Solène BERRIVIN signale la transformation vers une universitarisation de type licence des diplômes en Arts appliqués (ex BTS) qui concerne quatre établissements en Normandie.
- Agnès BONVALET souhaite quelques demandes de précisions sur les avis défavorables rendus.

## **2. Mixité des publics et des parcours : point de l'évaluation en cours**

- ▶ Etude conduite de *novembre 2018* à fin *juin 2019*.
- ▶ Porte sur les territoires de l'ex Basse-Normandie et du Havre
- ▶ Réalisée par le cabinet Amnyos
- ▶ Un comité technique et un comité de pilotage assurent le suivi de l'étude
- ▶ Financement Région (service évaluation) : 50 000 euros

## **3. CPRDFOP : présentations des indicateurs d'évaluation retenus par le groupe de travail**

*Cf. document distribué sur table.*

- ▶ Sur la base des objectifs du CPRDFOP, fiches action et résultats attendus des 4 axes
- ▶ Groupe de travail ad hoc

- ▶ Trois années de données seront renseignées pour un bilan à mi-parcours dans un premier temps
- Olivier VARTERESSIAN suggère d'aller au-delà des seuls chiffres pour creuser les aspects plus qualitatifs et qualifier ainsi les résultats.
- François BERTAUD à propos d'un des indicateurs retenus attire l'attention sur l'objectif de création d'un référentiel commun entre les professionnels qui selon lui n'est pas réalisable. Il exprime sa crainte que l'objectif soit d'aller vers des professionnels polyvalents.
- Patricia BOSSELIN répond en rappelant le texte du CPRDFOP et en précisant qu'il s'agit surtout d'harmoniser les pratiques par l'interconnaissance dans le but d'éviter les fonctionnements en silo.
- Nicole GOOSSENS ajoute que l'appui du Carif-Oref à la maîtrise des données socio-économiques pour outiller les professionnels est indispensable.
- Pierre LE GRILL précise que le sujet sera d'interpréter les données et de les faire dialoguer. Il questionne par ailleurs sur la prise en compte de la problématique des détenus.
- Patricia BOSSELIN répond qu'il existe une fiche du schéma des formations sanitaires et sociales (SFSS) qui sera évaluée.

#### **4. VAE : restitution du groupe de travail**

*CF. présentation de Marie de CRISENOY.*

- ▶ 3 axes stratégiques inscrits dans le CPRDFOP :
  - Promouvoir l'information et le conseil
  - Organiser une coordination régionale
  - Développer la VAE dans les politiques de ressources humaines des entreprises
- ▶ Feuille de route (l'accompagnement au cœur de la problématique) :
  - Attendus de l'accompagnement
  - Modalités de l'accompagnement
  - Professionnalisation des acteurs
- ▶ Le groupe de travail a travaillé sur deux outils :
  - Un cahier des critères qualité (périmètre de l'accompagnement, modalités de travail, professionnalisation)
  - Un questionnaire de satisfaction auprès des bénéficiaires
- ▶ Le groupe de travail présente des propositions :

- L'intérêt d'un espace régional de concertation
  - Des actions de promotion de la VAE
  - La volonté de travailler avec les branches professionnelles
  - L'importance du conseil objectif pour construire des parcours cohérents et adaptés aux situations des personnes.
- Marie de CRISENOY rappelle l'action de professionnalisation du Carif-Oref sur l'accompagnement, très utile tant pour les objectifs « qualité » visés par la Région que pour les participants qui apprécient de pouvoir travailler en inter-structures.
- Nicole GOOSSENS rappelle que le groupe de travail a beaucoup évoqué la dimension blocs de compétences, maille des certifications qui doivent permettre de construire des parcours adaptés aux besoins des individus.
- Françoise DURAND explique que le Medef a fait un travail de fond auprès de ses adhérents pour sensibiliser les chefs d'entreprises. Il apparaît crucial de démontrer en quoi la VAE peut-être une stratégie et un levier de ressources humaines indispensables.
- Pierre Le GRILL souhaite que la réflexion intègre les contraintes, les spécificités réglementaires et les histoires différencierées propres à chaque certificateur et domaine de formation. Il souligne la force de frappe des Points Relais Conseil en matière de VAE.

## **5. Orientation : présentation et échanges autour de l'article 18 de la loi du 5 septembre 2018 (« Liberté de choisir son avenir professionnel »)**

*Cf. présentation de Joëlle QUILLIEN.*

- ▶ La loi transfère aux Régions une partie de la compétence d'orientation professionnelle jusque-là exercée par l'Etat.
- ▶ Désormais, concernant les élèves et étudiants :
  - L'Etat définit la politique d'orientation
  - La Région organise des actions d'information sur les métiers et les formations en direction des scolaires et familles, apprentis et étudiants. La Région élabore une documentation de portée régionale
- ▶ Autres publics :
  - La Région coordonne le Service public régional de l'orientation (SPRO) ainsi que les initiatives des collectivités territoriales et EPCI
- ▶ Moyens humains :
  - Mise à disposition et transfert des agents DRONISEP par convention entre l'Etat et la Région
  - Transferts financiers : feront l'objet d'une négociation ultérieure.

► Calendrier :

- Entrée en application de la loi le *1<sup>er</sup> janvier 2019*
- Date prévisionnelles de publication des décrets (mise à disposition, modalités d'élaboration et diffusion de la documentation à portée régionale, modalités d'application des droits à expérimentation, modalités de l'expérimentation) : *14 décembre 2018*

► Les inconnues :

- Le nombre de personnels transférés
- Le montant de la compensation pour des services nouveaux attendus

- Joëlle QUILLIEN assure que la mise en application effective ne se fera pas au *1<sup>er</sup> janvier 2019*, les conditions pour le faire ne seront pas réunies à cette date.
- François BERTAUD exprime son inquiétude en faisant valoir que ces dispositions ont été prises à l'encontre des personnels concernés et sans échanges avec les corps intermédiaires. Selon lui, la régionalisation conduit à un risque de subjectivité de l'information, de dépendance aux groupes de pression locaux et à la baisse de qualité des travaux de l'ONISEP. Pour lui, l'orientation est remplacée par de l'information.
- Françoise DURAND insiste sur la nécessité de sécuriser la relation partenariale.
- Joëlle QUILLIEN explique qu'il y aura nécessité de coordonner deux services publics qui aujourd'hui vivent en silos séparés. Pour ce qui concerne l'ONISEP, les Régions, dans leur ensemble sont convaincues de la qualité de leurs productions. Les plus-values seront de pouvoir améliorer les connaissances fines des réalités de territoires en s'appuyant sur des outils experts.

**Prochaine commission parcours, CPRDFOP, évaluation**

**A définir**